



**Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics**
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 101169

V/Réf.: 271435/039079 // Réf. APC : 20211286

Monsieur le Ministre,

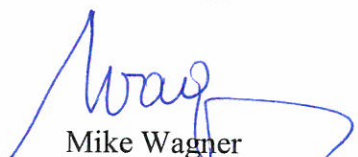
En réponse à votre requête du 17 novembre 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un frêne sur la N1 entre Banzelt et Berg sur le territoire de la commune de BETZDORF, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur la N1 entre Banzelt et Berg sur le territoire de la commune de Betzdorf, conformément à la demande et au plan soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M : Tom Kinnen, tél : 621 202 130) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. L'arbre sera remplacé sur place par 1 sujet haute-tige d'essence feuillue autochtone dans le délai d'un an à compter de la date de la présente et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable


Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement EST

- Commune de BETZDORF

cn@mev.etat.lu

Tél. (+352) 247-86811

Adresse postale:
L-2918 Luxembourg

www.emwelt.lu
www.gouvernement.lu